



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20211220-DELIB532021-DE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 3 pouvoirs
Date de la convocation : 15/12/2021
Date d'affichage : 15/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, HITA José, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BRETEAU Philippe à M. CAZALS Jean-François, M. FERNANDEZ Pierre à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à M. ATTARD Rémy.

Absente excusée : Mme MIR Laure.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°53/2021 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC
ENEDIS POUR LA POSE D'UN CABLE ELECTRIQUE EN FACADE DE LA
SALLE CANTERRANE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des travaux du SYDEEL 66 sur la commune (mise en discret des réseaux secs), un câble électrique torsadé d'une longueur d'environ 24 mètres doit être posé sur la façade de la Salle Canterrane, bâtiment communal sis Rue des Jardins et cadastré section B, n°1296.

A cet effet, une convention de servitudes doit être conclue avec ENEDIS afin de l'autoriser à réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à la passation de la convention de servitudes avec la société ENEDIS pour la pose d'un câble électrique en façade de la Salle Canterrane sise Rue des Jardins,
- **MANDATE** Monsieur Rémy ATTARD, en sa qualité de Maire, pour toutes démarches et signatures nécessaires à cet effet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 22/12/2021
- Affichage le : 22/12/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.